

## AVIS PUBLIC

### CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2026

Je soussigné, directeur général greffier trésorier de la Municipalité de Massueville, donne avis que le Conseil de la municipalité de Massueville, à sa séance du 17 novembre 2025, a établi, conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, le calendrier de ses séances ordinaires de l'année 2026.

Les séances ordinaires du conseil municipal pour 2026, se tiendront le lundi ou le mardi dans le cas d'un jour férié et débuteront à 19h30 à l'édifice municipal de Massueville situé au 246, rue Bonsecours.

Mardi le 6 janvier	Lundi le 6 juillet
Lundi le 2 février	
Lundi le 2 mars	Mardi le 1 <sup>er</sup> septembre
Lundi le 6 avril	Lundi le 5 octobre
Lundi le 4 mai	Lundi le 2 novembre
Lundi le 1 <sup>er</sup> juin	Lundi le 7 décembre

Donné à Massueville le 8 décembre 2025

Benoit Lefebvre  
Le directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION – Calendrier des séances 2025

Je, soussigné, Benoit Lefebvre directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Village de Massueville, certifie sous mon serment d’office avoir publié l’avis public ci-haut, en affichant une copie à l’endroit désigné par le conseil, le 8 décembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 décembre 2025.

Benoit Lefebvre  
Le directeur général et greffier-trésorier